



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 09248

Numéro SIREN : 332 235 423

Nom ou dénomination : BELLECHASSE SA

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2013 sous le numéro de dépôt 87368



1308745601

DATE DEPOT : 2013-09-30

NUMERO DE DEPOT : 2013R087368

N° GESTION : 1994B09248

N° SIREN : 332235423

DENOMINATION : BELLECHASSE SA

ADRESSE : 134 bd Haussmann 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2013/06/25

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR(S)

87368

Greffe du tribunal  
de commerce de Paris  
Acte déposé le :  
30 SEP. 2013

**BELLECHASSE S.A.**  
Société Anonyme au capital de 3.697.500 €  
Siège social : 134 Boulevard Haussmann - 75008<sup>Paris</sup>  
R.C.S. PARIS B 332 235 423  
SIRET 332 235 423 00073

94 B.9948

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

PG

DU 25 JUIN 2013

CA

L'an 2013  
Le 25 juin  
A 9 heures.

Au siège social, les actionnaires de la Société anonyme ci-dessus référencée, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation régulièrement faite par le Conseil d'Administration par lettres recommandées A.R. en date du 10 juin 2013.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc PIETRI en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Vanina PIETRI-MERINDOL et Madame Rozenn PIETRI (pour VICTOIRES HOLDING), les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Josiane CLAIR est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 84 997 actions sur les 85.000 actions ayant le droit de vote.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle aux actionnaires qu'ils ont été convoqués par le Conseil d'Administration par lettres. L'assemblée lui donne acte de la régularité de la convocation.

Le Cabinet MAZARS, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

## ORDRE DU JOUR

- Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes et l'activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes ; jetons de présence, affectation des résultats.
- Quitus de gestion aux administrateurs,
- Approbation, s'il y a lieu, de conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce,
- Démission de Monsieur PAQUIN de son mandat d'administrateur,
- Nomination de trois nouveaux administrateurs,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des justificatifs de convocation à la présente Assemblée,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultats et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- la liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- le rapport général et le rapport spécial du Commissaire aux comptes,
- les statuts de la société,
- le texte des projets de résolutions soumis à l'Assemblée.

Il est rappelé que ces documents ainsi que tous autres documents ou renseignements exigés par la législation ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social à compter de la convocation de l'assemblée et que les actionnaires répondant aux conditions réglementaires ont pu sur demande en recevoir copie dans le même délai.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration puis du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que les rapports du Commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du conseil et les comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés.

L'assemblée approuve expressément le montant des charges somptuaires non déductibles des bénéfices assujettis à l'I.S., s'élevant à la somme de 4.006 €.

L'assemblée approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait, donne quitus de son mandat pour cet exercice au Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, statuant sur l'affectation du résultat, décide que celui-ci, qui s'établit comme suit :

- Bénéfice de 2.867.021 €

Sera affecté de la façon suivante :

- Autres Réserves :	1.867.021 €
- Dividendes à distribuer :	1.000.000 €

Soit un dividende de 11,7647 € par action.

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvrira droit, au profit des associés personnes physiques, à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3-2° du C.G.I., calculé sur la totalité de son montant.

Il est mentionné le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents, ainsi que le montant des revenus distribués éligibles à la réfaction :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes distribués</u>	<u>Eligibles à la réfaction</u>
2009	1.000.000,00 €	1.000.000,00 €
2010	1.700.000,00 €	1.700.000,00 €
2011	550.000,00 €	550.000,00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes consolidés qui font apparaître un résultat de 921.163 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer à la somme de 32.000 € le montant global des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2012 à charge pour le conseil d'administration de les répartir entre ses membres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, connaissance prise du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, remarque étant faite que les actionnaires intéressés ne prennent pas part au vote et que les voix qu'ils détiennent ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

#### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Claude-Eric PAQUIN de son mandat d'administrateur.

L'assemblée générale décide de nommer, en qualité de nouveaux administrateurs :

- Monsieur Christian FREMONT, demeurant 250 Boulevard Saint Denis - 92400 COURBEVOIE.

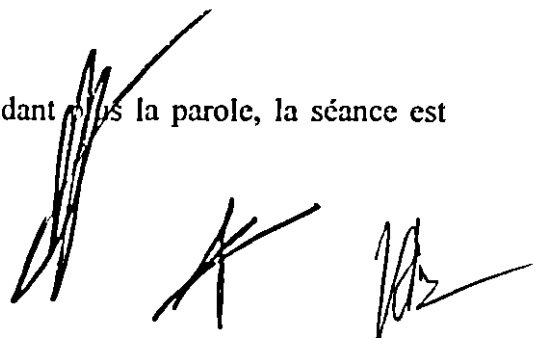
- Madame Christine DEMESSE, demeurant 37 rue Buffon - 75005 PARIS.

- Monsieur Mohammed BENSLIMANE, demeurant Villa Esseloi - AGDAL - 10000 RABAT (MAROC).

Ces nominations sont faites pour une durée de six années, qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

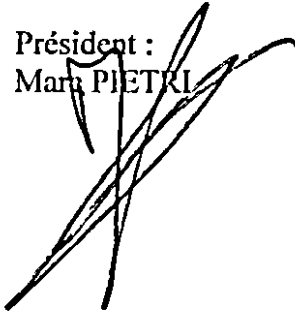
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9 heures 30.

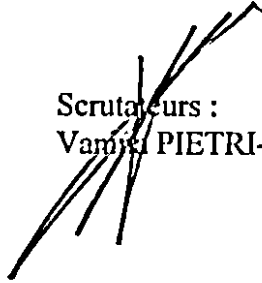


De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Président :  
Mara PIETRI



Scrutateurs :  
Vanisi PIETRI-MERINDOL



Secrétaire :  
Josiane CLAIR



Rozenn PIETRI  
(VICTOIRES HOLDING)

